

**CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES
DE L'ETAT**

Entre les soussignés

Le Bureau des Moyens Logistiques, élisant domicile au 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP,
ci-après dénommé le SERVICE CEDANT,

D'une part,

et Unis-Cité Ile de France - 19 Boulevard Ney, 75018 Paris
ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

1/ Description des biens

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

| Désignation | Quantité | Lieu de dépôt | Date d'enlèvement |
|--------------------------|----------|----------------------------------|-------------------|
| Armoires haute à rideaux | 5 | 19 avenue du Maine – 75015 PARIS | 08/12/2021 |
| Chaises plastiques | 13 | 19 avenue du Maine – 75015 PARIS | 08/12/2021 |
| Chaises Visiteurs | 1 | 19 avenue du Maine – 75015 PARIS | 08/12/2021 |
| Bureaux droits | 12 | 19 avenue du Maine – 75015 PARIS | 08/12/2021 |
| Bureau droit réglable | 1 | 19 avenue du Maine – 75015 PARIS | 08/12/2021 |

2/ Etat des matériels - absence de garantie

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.


L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

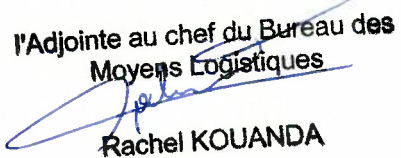
Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait le 08/12/2021

Le représentant du service cessionnaire
Clément LEBLAY

Le représentant du service cédant


Unis-Cité
Île-de-France
19 boulevard Ney – 75018 PARIS
Tél : 01 53 41 81 32
N° Siret : 398 191 568 00225


l'Adjointe au chef du Bureau des
Moyens Logistiques
Rachel KOUANDA